

cher à la dernière planche de salut qui leur reste. Depuis quelques jours ces honorables accourent en toute hâte à Paris, où ils assiègent les ministères, demandant une bibliothèque pour telle petite ville, ce tableau d'un maître pour leur église paroissiale, un bureau de tabac, une perception pour celui-ci, une direction des postes pour celui-là, qui peut disposer de quarante ou cinquante voix en sa faveur ou contre lui.

Malheureusement nous pourrions citer plus d'un député qui devra sa réélection à de pareils moyens. Les candidats de l'opposition ne promettent rien, mais leur passé est là qui promet pour eux.

Peut-être attend-on, pour publier l'annonce de dissolution, des nouvelles de l'expédition de Constantine. Cette ville ne sera guère attaquée, selon les apparences, que dans les premiers jours de ce mois. Elle sera défendue avec acharnement, d'après les détails qu'on a publiés sur les fortifications de toutes sortes dont on l'a hérissée. Nous y perdrons peut-être beaucoup de soldats. Après ce que nous aurons coûté cette province, osera-t-on songer à y mettre un bey à qui il suffira de reconnaître notre suzeraineté, tandis que nous pourrions mettre directement par nous-mêmes les Arabes de cette riche contrée en contact avec notre civilisation, et nous-mêmes aussi cultiver ces terres dont la fertilité est, dit-on, merveilleuse?

La reine de Portugal est accouchée d'un fils. La lutte entre la charte et la constitution n'est pas terminée; mais les partis s'observent et ne combattent pas.

Espartero et Orea ont battu don Carlos, qui est obligé de s'éloigner de Madrid de plus en plus. On fortifie cette capitale, qui se rassure, et dont le moral commence à s'affermir. Les cortès s'occupent toujours à de vaines délibérations, et c'est un des points par où diffère la révolution espagnole de notre révolution, c'est que la force de la nation espagnole n'est pas et n'a point encore été dans son assemblée législative.

X.

L'ouverture de la session du jury de médecine est définitivement fixée au 9 octobre.

Les séances auront lieu dans une des salles de la préfecture.

Paris, 1^{er} octobre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous tenons de bonne source que la question de dissoudre la chambre a été, il y a trois jours encore, vivement controversée dans le conseil des ministres. Deux membres ont montré quelque honte d'avoir obéi aux manifestations de la presse plutôt qu'à l'entraînement de leur personnelle opinion; ils ont sérieusement demandé en quoi la chambre avait démerité du pouvoir, et si celui-ci devait raisonnablement compter sur une plus docile majorité. Les autres membres du cabinet ont répondu qu'il était impossible d'administrer avec une chambre dont les éléments sont si contradictoires, avec une majorité dévouée à tout pouvoir assurant, mais qui ne sait pas toujours où le rencontrer, qui n'est pas sûre que celui d'aujourd'hui soit celui de demain, qui, tout en flattant celui qui est en exercice, ménage pourtant celui qui se tient dans l'expectative. Il faut, ont ajouté les partisans de la dissolution, une position nette; et les élections générales la peuvent amener.

Un haut personnage est intervenu dans la discussion. Il a, comme deux des ministres, exprimé l'avis que la dissolution était une imprudente mesure. Mais les choses sont trop avancées, a-t-il dit en terminant: reculer n'est plus possible.

— Le comte Confalonieri a quitté Paris; il doit arriver aujourd'hui à Bruxelles. S'il se soumet aux injonctions du gouvernement français, ou si celui-ci n'est pas revenu sur une mesure que tout le pays a si durement qualifiée, le comte ira de Bruxelles à Anvers où il prendra ses passeports pour Londres.

— L'expulsion du comte Confalonieri se rattache à un nouveau système adopté par les cabinets de Vienne et de St-Petersbourg. Ils viennent, par l'intermédiaire de MM. de

Palhen et de Hugel, de signifier à M. Molé que Paris était considéré comme un éternel foyer d'intrigues, et que, pour cette raison, il devait être interdit aux réfugiés italiens et polonais. On se fonde aussi sur les inconvénients de rencontres fâcheuses pour les agents diplomatiques. A l'avenir, dit-on, les réfugiés devront résider à cinquante lieues au moins de la capitale; les deux ambassades jugeront seules des cas où il pourra être fait des exceptions. Déjà les deux chargés d'affaires ont remis une liste des réfugiés dont ils veulent l'éloignement immédiat.

— La famille des Cambis est fort bien en cour: un d'eux, qui est député, va devenir pair de France; son fils vient d'être nommé secrétaire d'ambassade; un autre est chef des écuries du duc d'Orléans, et un troisième, chef d'escadron en non-activité, est désigné aujourd'hui dans le *Moniteur* comme major du 6^e lanciers, et, ce qui est assez difficile pour un officier administrateur d'un régiment, il est en outre nommé officier d'ordonnance du duc d'Orléans.

— La nomination à la pairie de M. Paturle a mis toutes les ambitions en émoi dans le 8^e arrondissement de Paris. Si les électeurs font un mauvais choix, ce ne sera pas faute de candidats. Les voix ministérielles et doctrinaires se divisent entre M. Bouvattier, ancien maire, célèbre par son affaire des embrigadements d'ouvriers; M. Emile Got, marchand de charbon, maire de l'arrondissement et fils de l'ancien député de ce nom, qui fut long-temps président du tribunal de commerce, et M. Miller, conseiller à la cour de cassation, naguère tout dévoué à la branche aînée. Le tiers-parti présente M. Delarue, gendre de Beaumarchais et colonel de la garde nationale. L'opposition portera M. Daunou, si ce savant veut accepter, ou M. Blanqui aîné, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, et rédacteur du *Courrier français*.

— Les courriers de commerce venant de France se plaignent plus que jamais des tracasseries de la police autrichienne. Dès qu'ils ont mis le pied sur les terres de l'empire, l'espionnage se jette à leur suite, gêne chacun de leurs pas et les expose ainsi à manquer d'importantes affaires. Obligés de quitter le cheval de selle pour dissimuler une mission que trahiraient leur monture et leur nécessaire accoutrement, ils prennent une voiture et arrivent, vêtus en bourgeois, jusqu'aux portes de Vienne. Là, ils descendent dans un bureau de douanes où on les retient deux et trois heures, comme si le temps déjà perdu ne compromettait point assez le succès de leur mission. On leur demande les dépêches dont ils sont porteurs: la sûreté de l'Etat l'exige, dit-on; et, sous ce prétexte, des employés prennent note du contenu, le copient au besoin, et vont vendre à des négociants ou des banquiers de leur choix les secrets qu'ils ont surpris.

Cet état de choses n'est pas nouveau; mais comme on n'a rien fait encore pour le réformer, et que l'audacieuse filouterie des employés autrichiens se donne plus que jamais carrière, nous croyons devoir appeler l'attention sur un fait de cette importance.

— Sous la Restauration, M. Laffitte avait un tel crédit qu'on disait à la cour et dans le peuple: « Nous verrons qui l'emportera de la maison Laffitte ou de la maison de Bourbon. » Ce ne fut pas celle-ci. Depuis, le banquier avait dépensé sa fortune en de glorieux services; mais il vivait encore de tout l'éclat qu'avait jeté son nom. Et, aujourd'hui, voici qu'il réorganise cette banque nationale qui fera son éternel honneur et sera toujours une des voies les plus heureuses ouvertes au commerce, à l'industrie, aux activités de toute nature.

A la nouvelle que M. Laffitte reprenait les affaires, le gouvernement s'est ému. Assurément, il ne redoute point de la part d'un pareil homme une de ces luttes dont le temps est passé; mais il craint cette influence pacifique que M. Laffitte ne peut manquer d'exercer sur des masses dont les intérêts vont se confondre dans les siens. Déjà on annonce qu'un des collèges électoraux de Paris a jeté sur lui les yeux pour la députation, et certes, aujourd'hui, il n'échouera pas. Fortifiée par le concours ou l'adhésion de gens qui replacent sur lui presque tout l'espoir de leur

avenir, sa voix reprendra bientôt cette vieille autorité qui n'eût jamais dû s'affaiblir, et les vérités qu'elle est appelée à faire entendre sont de celles que le gouvernement voudrait toujours tenir sous le boisseau.

— Il ne se passe pas de jour qu'il n'arrive aux Tuileries un courrier extraordinaire et intime de notre ambassadeur à Londres. M. Sébastiani a promis à sa cour de lui faire niales de la jeune reine.

Si nous nous en rapportons aux indiscretions d'un familier du château, S. M. britannique attendra, pour choisir le père qu'elle devra donner à ses enfants, que le parlement soit assemblé. Elle veut que le discours du trône soit regardé comme émanant vraiment d'elle, ou du moins qu'on la considère comme ayant personnellement influencé si ce n'est personnellement écrit, le travail dont son ministère sera responsable. Or, si elle se mariait avant l'ouverture de la session, la malignité feindrait de ne point voir dans sa harangue officielle le produit de ses propres inspirations; elle dirait que les différentes parties en ont été convenues dans un conjugal tête-à-tête. C'est bien assez d'avoir des ministres qui passeront pour avoir dicté ce que S. M. récitera! Il faut être reine un peu.

— Pendant les quelques jours que la cour des Tuileries vient de passer à Compiègne, elle s'est involontairement souvenue que cette ville avait, en 1808, servi d'asile au débonnaire Charles IV d'Espagne, à sa femme, et à l'ami du roi, Manuel Godoy, prince de la Paix. C'est même de cette résidence que le souverain détrôné écrivit à l'empereur: « Je ne saurais me priver du plaisir de féliciter votre majesté impériale et royale pour ses heureux succès dans sa dernière campagne. » Et cette dernière campagne était celle d'Espagne!

La cour des Tuileries a fait un rapprochement que l'état actuel des choses semble autoriser. La reine et sa fille, a-t-il été dit, viendront à Compiègne, si don Carlos entre à Madrid; nous le leur offrirons. On n'a point ajouté que Mugnoz, cet autre prince de la Paix, accompagnerait leurs majestés.

— Des militaires en garnison à Paris, ayant obtenu des congés pour aller dans leurs foyers, ont reçu contre-ordre et repris leurs armes.

— Informé qu'un nommé Léger, condamné de juin, était encore au bagne de Brest malgré l'ordonnance d'amnistie, le *National* avait demandé l'explication de ce fait. La *Charte* a répondu qu'avant sa dernière condamnation, Léger en avait déjà subi plusieurs autres, et que celle en vertu de laquelle il est retenu aux galères a été prononcée pour tentative d'homicide contre des agents de la force publique. Le *National* réplique aujourd'hui qu'il n'y a pas à revenir sur les condamnations antérieures, puisqu'elles ont été accomplies; que, pour s'en tenir à la dernière condamnation, il faut reconnaître qu'il est impossible d'ôter aux événements de juin le caractère politique que tout le monde leur a reconnu; que tout combattant a été accusé de tentative d'homicide et condamné comme insurgé, non pas comme assassin.

Revenant à Léger, le *National* rapporte un fait qui doit attirer l'intérêt sur ce malheureux: « Quand il était retenu en prévention sous le poids d'une accusation capitale, une erreur de nom le fit sortir de prison; le greffier l'appela au lieu de son homonyme, et le remit en liberté. Il apprit bientôt qu'un autre était retenu à sa place, et il revint immédiatement se constituer prisonnier. »

— Les opérations du conseil de révision pour le recrutement ont donné lieu, à Vic-sur-Cère (Cantal), à un grave incident. Pendant la visite, un des jeunes gens a déposé dans le chapeau du chirurgien-major du 41^{me} une somme de 500 fr. Sur la plainte de cet officier, le jeune conscrit et son père ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi, comme s'étant rendus coupables d'une tentative de corruption d'un fonctionnaire public.

— Le tribunal de Tours vient de rendre une décision en matière de chasse qui mérite d'être signalée par sa bizarrerie:

LE SECRÉTAIRE. — Non; l'Afrique c'est du côté d'Alger.

M. MOLÉ. — C'est juste! Eh! bien, qu'est-ce qu'il y a en Abyssinie? Un prince ou une princesse?

LE SECRÉTAIRE. — « On y trouve des figues, du riz. Le pays est si fertile, qu'on y fait jusqu'à deux ou trois récoltes de dattes par an... »

M. MOLÉ. — Bon pays! le monarque doit y avoir des noyaux en réserve.

LE SECRÉTAIRE. — « Il y a des moutons dont la queue pèse quarante livres, et la toison quatre-vingts... »

M. MOLÉ. — Des toisons de quatre-vingts livres! Comme on doit tondre dans ce pays-là.

LE SECRÉTAIRE. — « Le roi de cette île... »

M. MOLÉ. — Ah! enfin! Voyons le roi.

LE SECRÉTAIRE. — « Le roi de cette île se nomme le Grand-Négu... »

M. MOLÉ. — C'est un beau nom!...

LE SECRÉTAIRE. — « Il est prince absolu... »

M. MOLÉ. — C'est une belle place!

LE SECRÉTAIRE. — « Il a cent mille chèvres, et deux cent mille sacs de riz de revenus... »

M. MOLÉ. — C'est une belle liste civile!

LE SECRÉTAIRE. — « Il dispose à son gré du bien et de la personne de ses sujets... »

M. MOLÉ. — Voilà notre homme!

LE SECRÉTAIRE. — « Il a soixante-dix ans, il a tué quinze de ses femmes dans divers accès de voracité... »

M. MOLÉ, se grattant l'oreille. — Sa majesté me paraît un peu trop vive... Secrétaire, mon ami, si vous m'en croyez, nous en reviendrons au Wurtemberg. Ses princes sont gueux comme des besaces, du moins ils ne tuent pas quinze femmes et ils n'épousent pas trois cents. D'ailleurs, les ducs de Wurtemberg ont été grands-vendeurs de l'empire germanique; tout porte à croire que les princes de ce pays tirent au renard, et rien dit que les dames n'ont pas vu le loup.

Tout bien considéré, écrivons au Wurtemberg.

(Coursaire.)

LE SECRÉTAIRE. — Oui, Excellence; je ne marche jamais sans.

M. MOLÉ. — Ouvrez au hasard; le hasard nous sert quelquefois mieux que nos combinaisons.

LE SECRÉTAIRE, ouvrant le dictionnaire. — « Sumatra, île de la mer des Indes... »

M. MOLÉ. — Sumatra! connais pas. Voyons toujours, il peut y avoir quelque chose à marier.

LE SECRÉTAIRE, lisant. — « Sumatra a environ trois cents lieues de long... »

M. MOLÉ. — Diable! beau pays! Trois cents lieues! peste! C'est plus grand que le Wurtemberg mis au bout du Mecklenbourg. Continuez.

LE SECRÉTAIRE. — « Elle a de bons pâturages, du riz, de la cochenille et des mines d'or... »

M. MOLÉ. — Des mines d'or! Mais c'est donc le Pérou! Où dites-vous qu'est Sumatra?

LE SECRÉTAIRE. — Dans la mer des Indes.

M. MOLÉ. — Et où ça se trouve-t-il, la mer des Indes?

LE SECRÉTAIRE. — Dame! peut-être bien dans les Indes.

M. MOLÉ. — C'est possible. (Bas.) Si je pouvais savoir où sont les Indes! (Haut.) Continuez.

LE SECRÉTAIRE. — « L'air y est mauvais, le pays étant coupé par la ligne... »

M. MOLÉ. — Tiens, ça n'est pas déjà si mauvais. La ligne est une bonne chose. Ah! ça, il paraît que le pays est civilisé, puisqu'il y a de la ligne?

LE SECRÉTAIRE. — Faut croire!

M. MOLÉ. — Mon Dieu! s'il pouvait y avoir un petit prince! voyez donc!

LE SECRÉTAIRE. — « Elle est partagée en plusieurs royaumes, dont le principal est celui d'Achem... »

M. MOLÉ. — A-t-il un fils, cet Achem?

LE SECRÉTAIRE. — Excellence, je crois qu'Achem est le nom d'une province.

M. MOLÉ. — Eh! bien! la province peut avoir des descendants.

LE SECRÉTAIRE. — « Les habitants sont noirs, orgueilleux, sanguinaires et malins... »

M. MOLÉ. — Malins... malins... je ne m'en soucie guère. Je n'aime pas les malins, moi. Y a-t-il un prince?

LE SECRÉTAIRE. — « Le prince Tchén-Koueck, qui gouverne Achem, passe pour être accompli... »

M. MOLÉ. — Ah! voilà notre affaire.

LE SECRÉTAIRE. — « Passe pour être accompli, parce qu'il a cent dromadaires et deux cents femmes. »

M. MOLÉ. — Deux cents femmes! C'est donc un anthropophage?

LE SECRÉTAIRE. — « Le plus souvent qu'il aura notre fille! Cherchez-moi autre chose. »

LE SECRÉTAIRE. — Toujours au hasard?

M. MOLÉ. — Toujours.

LE SECRÉTAIRE. — « MACACAR, royaume considérable des Indes. »

M. MOLÉ. — Encore des Indes?

LE SECRÉTAIRE. — « Dans l'île des Célèbes. Ce pays est extrêmement fertile. »

M. MOLÉ. — Bon ça!

LE SECRÉTAIRE. — « Il produit, entr'autres choses très-agréables, une quantité prodigieuse de cygnes verts. »

M. MOLÉ. — Des cygnes verts! comme ça ferait bien dans les bassins des Tuileries! Vous êtes sûr qu'il y a des cygnes verts?

LE SECRÉTAIRE. — Pardon, Excellence, je me suis trompé; ce sont des singes verts, j'avais mal lu.

M. MOLÉ. — Diable! ceci change la thèse. Certainement, les singes ont leur mérite, mais si je les favorisais par trop, on pourrait me soupçonner de vouloir marcher sur les brisées de M. Thiers, et c'est ce que je n'entends pas. Voyons pourtant jusqu'à la fin. Y a-t-il un prince à marier?

LE SECRÉTAIRE. — « Les singes ont pour ennemis d'énormes serpents qui mangent jusqu'à trois magots d'une bouchée... »

M. MOLÉ. — Merci, de votre pays! j'en ai assez. A un autre.

LE SECRÉTAIRE. — « Abyssinie. Royaume de l'Afrique méridionale... »

M. MOLÉ. — Est-ce encore dans les Indes?

leur G... avait été trouvé, le 1^{er} septembre, dans un champ d'avoine non encore récoltée; les étaient encore à terre. Le tribunal a renvoyé G... de suite, sous prétexte que, l'avoine étant à terre, le n'était pas garni de sa récolte.

Un tailleur de Commercay, ennuyé d'être battu par sa femme, a voulu se suicider; il est monté au dernier étage et s'est jeté par la fenêtre, après avoir eu la chance de crier gare à un dragon. Il est tombé sur les marches et il en a été quitte pour une jambe démise.

On a célébré avant-hier, à Paris, les obsèques de M. Louis de Bucure, qui était aide-de-camp de Dumouriez en 1793, temps que le duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe.

On annonce que M. de Talleyrand a vendu sa collection de tableaux à la liste civile pour un prix, assure-t-on, élevé, comparativement au grand nombre de pièces comprises dans cette collection. Déjà une première livraison a eu lieu, et un premier paiement de 500,000 fr. a été effectué. M. de Talleyrand ne s'est réservé que quelques toiles d'une moindre valeur.

La vente est réelle, il en faut conclure que M. de Talleyrand a bien besoin de mettre de l'ordre dans ses finances; car aujourd'hui même M. Martin Doiry publie dans la Presse un article où il fait grand bruit de l'attachement de M. le prince pour sa galerie de tableaux.

On assure que le prince Gustave Wasa, prétendant à la couronne de Suède, aurait l'intention de se fixer en France et d'y acquiescer une propriété. Il espère que le gouvernement français ne mettra pas d'obstacles à ses projets, qui paraissent fondés sur l'amour des sciences.

Par suite d'explications amiables, MM. Anselme Peyron et Jules Favre ont retiré la plainte en diffamation qu'ils avaient portée contre l'administration du journal le Temps.

Au mépris de la loi du 19 janvier 1791, et malgré la défense faite autrefois par l'auteur et signifiée par huis-clos, le directeur de la Gaité ayant fait jouer avant-hier au théâtre le drame d'*Il y a seize ans*, la recette a été enlevée par le commissaire de police en vertu d'une commission rogatoire.

COLONIE D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Toulonnais.)

24 septembre. — La présence de nos escadres à Tunis a produit le meilleur effet; elle a fait avorter une conspiration contre le bey, notre allié, qu'on voulait remplacer par un autre ministre, homme dévoué à la Porte et au bey, et elle a empêché le débarquement des troupes que le grand-seigneur envoyait en Afrique pour concourir à la défense de Constantine. Le premier ministre, chef de la conspiration, a été étranglé; plusieurs de ses complices ont eu la tête tranchée; d'autres ont pris la fuite. On a effectué l'arrestation d'un grand nombre d'individus.

Les conspirateurs devaient massacrer le bey, soulever toutes les tribus des environs, et marcher sur Constantine avec les 20,000 hommes que l'escadre turque aurait débarqués. Ainsi les Turcs sont très heureux que nos bâtiments soient venus mouiller sur le rivage de Tunis.

La goëlette la *Mésange*, qui est arrivée hier de Tunis, nous annonce le départ des deux escadres, celle de l'amiral Gallois pour le Levant, avec le *Montebello* et le *Trident*, et celle de l'amiral Lalande pour l'île de Sardaigne, d'où elle se rendra, dans notre port. La flotte turque est allée débarquer ses hommes en Albanie.

Le gouverneur-général a été informé que l'armée du bey de Constantine venait d'être renforcée par 5,000 Turcs qui sont arrivés par la voie de la mer. La nouvelle paraît cependant douteuse. Un conseil a été tenu pour examiner l'exactitude de ces bruits, et il a été décidé qu'on enverrait un nouveau régiment en France, afin de mieux assurer la défense de l'expédition. Par suite de cette décision, le *Sphinx*, le *Phare* partiront demain pour Toulon. On enverra aussi le *Vautour*, s'il arrive d'Alger; il ne restera ici que le *Condé*, qu'on expédiera au besoin soit pour Alger, soit pour Tunis.

En ce moment, nous voyons réunis dans notre ville M. le comte de Nemours, MM. les généraux Damrémont, Vallée, Trézel, MM. les colonels Bernelle et Lamoricière, et une foule considérable d'aides-de-camp, d'officiers d'ordonnance et d'état-major. Demain, notre ville sera déserte.

On parle beaucoup, dans notre ville, du choc qui nous aurait été apporté par le 12^e de ligne, venant de la Belgique. Ce régiment est toujours campé aux alentours du camp de Sidi-Bou-Saïd, et il y restera probablement jusqu'à ce qu'il s'éloigne cinq jours sans qu'il y ait un décès cholérique.

Le bruit s'est répandu que plusieurs cas avaient été constatés de choléra; mais rien d'officiel n'a transpiré à ce sujet.

Qu'il en soit, il y a une grande imprévoyance à envoyer un régiment sortant d'une ville en proie à une épidémie, quel reproche n'aurait-on pas à se faire si ce fléau se répandait dans toute l'armée!

Le prince, le gouverneur-général et tout l'état-major viennent de partir pour le camp de Medjez-el-Hammar, où toutes les troupes doivent être réunies le 29, moins le 12^e, si l'épreuve que nous lui soumettons ne lui est pas favorable, et les deux régiments du 26^e qui ne sont pas encore arrivés.

Le bey Achmet avait pensé que le moment de notre dernière reconnaissance avait été d'aller à Constantine. Lorsqu'il nous a vu rentrer, il a pensé que nous n'aurions osé pousser jusque là.

Un homme en personne attaquer le camp de Medjez-el-Hammar. Il est représenté avec quelques tirailleurs turcs sur le camp de Medjez-el-Hammar, qui se trouve de l'autre côté de la Seybouse. Ses troupes, qui se trouvaient à l'arrière, ont voulu les repousser, mais un engagement à la baïonnette. Le bey en perdant deux fois un de ses drapeaux fut renversé. Nous avons tué 29 hommes et 29 blessés.

Le prince, le gouverneur-général et tout l'état-major viennent de partir pour le camp de Medjez-el-Hammar, où toutes les troupes doivent être réunies le 29, moins le 12^e, si l'épreuve que nous lui soumettons ne lui est pas favorable, et les deux régiments du 26^e qui ne sont pas encore arrivés.

Le bey Achmet avait pensé que le moment de notre dernière reconnaissance avait été d'aller à Constantine. Lorsqu'il nous a vu rentrer, il a pensé que nous n'aurions osé pousser jusque là.

Il paraît que les retards apportés à l'expédition sont dus à des négociations entamées avec des tribus qu'on cherche à détacher du bey de Constantine. L'argent, qui est le nerf de tout, serait encore mis en jeu, et on n'est pas éloigné d'accepter. Mais, comme la méfiance est mère de la sûreté, on traite en s'observant de part et d'autre, de peur de quelques trahisons.

Une corvette autrichienne nous avait appris que les Turcs allaient à Tunis; qu'elle avait fait route avec eux depuis le cap Matapan jusqu'à Malte, et que, là, elle les avait perdus de vue. Leur escadre se composait de 3 vaisseaux, 4 frégates et plusieurs corvettes. On dit qu'ils sont maintenant dans l'Archipel.

Le bey de Tunis, après avoir fait étrangler son ministre, a réservé le même sort au colonel commandant les troupes régulières: il a été exécuté avant-hier.

Faits Divers.

L'explication qu'un journal ministériel a cru devoir donner de la conduite du pouvoir à l'égard du comte de Confalonieri provoque des démentis auxquels il eût été prudent de ne pas s'exposer. Le *Temps* avait dit que le noble proscrit devait la vie à Louis-Philippe, qui, à l'époque de la condamnation à mort de Confalonieri, avait obtenu de l'Autriche la commutation de sa peine. Aujourd'hui le *Constitutionnel*, qui paraît bien informé, déclare que cette assertion est radicalement fautive. « Les circonstances qui ont amené la grâce du malheureux comte sont, dit ce journal, connues de toute la Lombardie et le seront bientôt en France par les mémoires de M. Andryane, mémoires qui nous apprendront comment l'auteur et son illustre ami Confalonieri furent miraculeusement sauvés du supplice qui les attendait. »

Ce n'est pas tout: le *Temps*, à qui un zèle trop ardent a inspiré des hallucinations assurément fort étranges, avait ajouté que Louis-Philippe, ne s'en tenant pas à son premier service, avait obtenu grâce entière pour le noble Milanais, mais sous la promesse formelle, de la part de ce dernier, qu'il ne séjournerait jamais en France. Cette seconde assertion est également déclarée mensongère.

Pour corroborer les démentis du *Constitutionnel*, le comte Confalonieri a adressé la lettre suivante au complaisant journal qui a bien voulu se faire, dans cette circonstance, le bouc émissaire du pouvoir.

Paris, 29 septembre 1837.

Monsieur le rédacteur,

Au moment de quitter la France, je viens de lire dans votre journal du 28 de ce mois l'article qui me concerne.

Quel que soit le désir que j'éprouve ne ne pas entretenir le public de mes infortunes, quel que soit le besoin que j'aie de vivre désormais dans l'obscurité, je me trouve cependant obligé, pour défendre mon honneur que vous attaquez, de sortir du silence que je m'étais si strictement imposé.

Laissant d'abord de côté les premières assertions de votre article, je dois pourtant vous affirmer positivement que j'ai vécu jusqu'à présent dans la plus complète ignorance de tous les faits que vous vous permettez d'y avancer; mais ensuite je me trouve plus particulièrement obligé de démentir l'assertion par laquelle vous dites qu'en venant en Europe, j'ai manqué à la parole que j'avais donnée au gouvernement autrichien de ne point quitter l'Amérique.

Je déclare donc formellement que je n'ai jamais engagé ma parole d'honneur d'aucune manière, et que ni moi ni aucun des autres déportés, avec lesquels je suis en parfaite parité de position, nous n'avons fait autre chose que de signer une pure et simple acceptation de la déportation, avec toutes les conditions graves qui s'y trouvent attachées. Parmi ces conditions se trouvait l'intimation que, si nous revenions en Europe et que nous fusions repris par l'Autriche, nous serions immédiatement reconduits au Spielberg.

Je compte assez sur votre impartialité, Monsieur le rédacteur, pour ne pas douter que vous voudrez bien insérer ma déclaration dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer, Frédéric CONFALONIERI.

Après tout ceci, de quel front le ministère fera-t-il encore parade de sa modération et de ses intentions conciliatrices? De quel front publiera-t-il, au nombre de ses titres à la popularité, sa répugnance pour les traditions de M. Guizot? Les persécutions doctrinaires contre les condamnés politiques et les étrangers proscrits sont à l'ordre du jour sous le ministère Molé: il n'y a de moins chez les ministres actuels que le courage et l'audace.

Nous espérons que le pays tiendra compte à MM. Molé et consorts de l'acte de tyrannie occulte qui vient de signaler leurs tendances, et que les électeurs, quelque dévoués qu'ils soient aux intérêts de la dynastie, n'oublieront pas que, sous le ministère de l'amnistie, un illustre réfugié a été, sans aucun motif admissible, expulsé du territoire de la France, comme Lelewel au temps des doctrinaires.

Aujourd'hui, à deux heures après midi, un ouvrier paveur a eu la tête écrasée sous un tombereau, près du pont de l'Archevêché, sur les anciens terrains de l'enclos Notre-Dame, où l'on dispose en ce moment un square. Ce malheureux, occupé à son pénible labeur, était baissé et se trouva tout-à-coup resserré entre deux voitures que les charretiers avaient fait avancer simultanément en sens contraire avec leur ordinaire imprudence. En essayant de se dégager, il glissa sur le terrain humidifié par le brouillard, et une des lourdes roues, passant sur sa tête, la broya et en fit jaillir la cervelle.

L'autorité, immédiatement avertie, s'est assurée des deux charretiers, et a fait transporter à la Morgue le corps du malheureux ouvrier paveur qui a été aussitôt réclamé.

Un des cantonniers préposés à la surveillance du chemin de fer de Saint-Germain a été victime, hier matin, d'une imprudence déplorable. Suivant les habitudes du service, le premier train, parti à six heures du matin, était suivi de la machine destinée à le ramener. Ce cantonnier, contre les ordres formels de ses chefs, a cru avoir le temps de traverser la voie; il a été malheureusement atteint par la machine qui lui a passé sur le corps. Cet accident a eu lieu près du pont biais qui passe sur la route de Nanterre à Chatou. On ne saurait trop recommander d'éviter de semblables imprudences à ceux que la curiosité ou des fonctions appellent près de la voie parcourue par les machines.

Extérieur.

ANGLETERRE. — La reine a passé en revue jeudi plusieurs corps de troupes. Elle portait l'uniforme de Windsor. Cet uniforme consiste en un habit gros-bleu avec collet et parements rouges, et une casquette militaire. Elle portait en outre sur la poitrine une étoile avec le ruban de la Jarretière. Sa suite, composée de personnages des deux sexes, était fort brillante.

L'alderman Cowan vient d'être nommé lord-maire de Londres pour l'année prochaine.

Dernièrement, M^{lle} Grisi quittait Birmingham. La foule se portant sur le passage de sa voiture pour voir cette cantatrice, le laquais monté derrière se permit de frapper les curieux avec un bâton, et même de présenter à la foule le canon d'un pistolet. Aussitôt une grêle de pierres tombe sur la voiture, et, sans la rapidité avec laquelle la voiture, protégée d'ailleurs par la police, descendit New-Street, il serait arrivé un malheur.

ÉTATS-UNIS. — Message du président. — Par le paquebot arrivé en Angleterre, on a reçu des nouvelles de New-York du 8 septembre. Il apporte le message du président des Etats-Unis au congrès.

M. Van Buren commence par rappeler que le gouvernement a retiré aux banques d'Etat qui refusaient de rembourser leurs billets en espèces les fonds du trésor; la suspension simultanée des paiements en numéraire par les banques, en mai dernier, avait rendu cette mesure impérieuse. Cette suspension a diminué le revenu public, et il en résultera un déficit si le congrès n'y pourvoit par des mesures additionnelles.

Le message trace ensuite un historique de la crise des Etats-Unis, et il attribue cette crise à l'exagération des spéculations et à l'abondance du papier des banques. Plusieurs circonstances ont contribué à aggraver le mal, et entr'autres l'incendie de décembre 1835.

Pour les dépôts, les transferts et les paiements du revenu, les banques nationales et d'Etat ont toujours, avec certaines exceptions, été jusqu'ici employées; mais les derniers événements font grandement désirer de séparer de ces établissements les opérations fiscales du gouvernement. Créer une banque nationale, comme agent fiscal, ce serait mépriser l'opinion du peuple, deux fois exprimée solennellement et sans équivoque.

Le président pense qu'on pourrait créer par la loi des officiers chargés de recevoir les dépôts du trésor et de les payer aux créanciers de l'Etat.

Il suggère la nécessité d'une loi sur les faillites et banqueroutes.

Le gouvernement a accordé au commerce des délais pour faciliter le paiement des droits. C'est au congrès à décider si l'on doit accorder une nouvelle prolongation du terme.

Le déficit dans le trésor est estimé pour l'année à 6 millions de dollars. Si l'on réserve pour la monnaie une somme de 4 millions, la somme nécessaire sera de 10 millions de dollars.

On pourrait recourir à des emprunts ou à un accroissement de taxes pour faire face à ces besoins.

ALLEMAGNE. — Le congrès scientifique de Prague a commencé le 20 septembre. Parmi les étrangers qui en font partie, on remarque MM. Elie de Beaumont, de Paris, et Ombalio d'Hallog, de Bruxelles.

On écrit de Berlin que, par suite de la mort du prince Charles de Mecklenbourg-Strelitz, c'est le prince Guillaume, fils du roi, qui commandera en chef la garde royale.

Le projet de loi qui ordonne de constituer en majorats tous les biens nobles situés dans les provinces rhénanes de l'est et de l'ouest a produit une grande sensation dans ces provinces. Cette loi a été vivement attaquée par un riche propriétaire, M. de Schanefeld, et son discours a obtenu l'assentiment de l'assemblée des Etats.

ITALIE. — Les habitants de plusieurs communes du Tyrol qui se sont secrètement converties au protestantisme ont l'intention d'émigrer.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE (Bastia).

Présidence de M. Giordani. — Audience du 2 septembre.

ORDRE D'ÉPOUSER SOUS PEINE DE MORT. — LETTRE D'UN BANDIT CORSE.

On se souvient encore à Bastia de cette séance de cour d'assises où, après avoir entendu prononcer l'acquiescement de son ennemi, un jeune homme, placé au banc des témoins, se leva et s'écria d'une voix forte: « Les jurés l'ont acquitté, moi je le condamne. »

Ce jeune homme était Rinaldo Franchi. L'accusé se nommait Bonaldi; il avait blessé Franchi à l'épaule d'un coup de pistolet.

Voyant que son adversaire était mis en liberté et son crime impuni, Franchi ne songea plus qu'à demander à la vengeance une réparation que la justice lui refusait. Cette vengeance fut terrible et ne s'arrêta pas devant le nombre des victimes. Depuis ce moment Rinaldo déclara la guerre aux lois et à la société, et c'est aujourd'hui un bandit redoutable, digne successeur des Leandri et des Gallochio.

Il existait des rapports d'amitié entre le bandit Rinaldo et la famille Antomarchi de Sainte-Lucie de Moriani. Le bruit s'était répandu dans le village que Maria Lilla, veuve Antomarchi, était enceinte des œuvres de Diogène Bonavita. Lilla, âgée de 42 ans, avait marié l'aîné de ses deux fils, Pierre-Paul, avec une des filles de Bonavita. Le 27 mai dernier, Pierre-Paul était allé trouver son beau-père. « Vous savez, lui dit-il, les bruits qui circulent; il faut, pour l'honneur de la famille, que vous épousiez ma mère: sinon tenez-vous sur vos gardes et ménez-vous pas (*moderate i passi*). »

Trois jours après, Bonavita reçut une lettre signée par le bandit Rinaldo: on le menaçait de mort si, dans quinze jours, il n'avait donné sa main à la veuve Antomarchi. Voici la copie textuelle de cette lettre:

« Campagna, 1837.

« Caro Diocene Bonavita,

« Ho inteso che voi avete gradivo a Lilla. Dunque vi facio sapere che mi ne dispiace per la teccamento ch'io agio con i suoi parenti e con li suoi figli, dunque l'affronto l'avete fato ai suoi parenti. Per questo vi obligio, senza più tanti complimenti, di parlare al mere per fare l'anello a Lilla. Vi ripeto fate ne premura se bramate di vive tranquillo: chi donne a chi non ne puo circa sine stia tempo quindeci giorni senza più aviso nessuno e mi dico Rinaldo Franchi. »

Traduction.

« De la campagne, 1837.

« Mon cher Diogène Bonavita,

« J'ai appris que vous avez rendu Lilla enceinte. Je vous fais

donc savoir que cela me déplait, lié comme je le suis avec ses parents et avec ses fils. C'est donc un affront que vous avez fait à ses parents. Pour cette raison je vous oblige, sans insister davantage et sans employer tant de détours, de parler sur-le-champ au maire pour donner votre main (faire l'anneau) à Lilla. Je vous le répète, hâtez-vous si vous désirez vivre tranquille; que celui-là qui ne peut chercher de femme s'en passe. Quinze jours de délai sans aucun autre avis, et je me dis Rinaldo Franchi.»

Le porteur de cette lettre fut arrêté aussitôt par les voltigeurs corses; il déclara avoir été chargé par Pierre-Paul Antomarchi de la remettre à Diogène Bonavita. Antomarchi ne nia point ce fait; et même, s'il faut en croire quelques témoins, c'était à son instigation que Franchi avait écrit la lettre. Dans tous les cas, il n'ignorait pas, en la transmettant à son beau-père, les menaces qu'elle contenait.

C'est donc comme complice de menaces de mort par écrit, avec ordre et sous condition, que Pierre-Paul Antomarchi paraissait devant le jury.

Antomarchi est un beau jeune homme de 25 ans. Près de lui et à côté du défenseur, on voit assise, vêtue de noir, une jeune femme aux cheveux blonds, à la pâleur mélancolique: c'est la femme d'Antomarchi, la fille de Bonavita.

Les débats ont reproduit les faits que nous venons de rappeler.

M. Bertora, avocat-général, a soutenu l'accusation. Me Suzoni a présenté la défense.

Déclaré coupable, mais avec des circonstances atténuantes, Antomarchi a été condamné à 5 ans d'emprisonnement.

A peine l'arrêt a-t-il été prononcé, que la femme du condamné s'est jetée dans ses bras en fondant en larmes. La position de cette malheureuse femme excitait un mouvement général de pitié. La plainte de son père avait amené la condamnation de son mari, et le crime imputé à son mari avait amené la mort de son père; car les menaces de Franchi ont reçu leur exécution. Pendant l'instruction du procès contre son gendre, Bonavita, cédant à des sentiments généreux, se rendait à Bastia pour solliciter en faveur du prévenu, lorsque Rinaldo Franchi se présenta tout-à-coup devant lui et le coucha en joue. Diogène Bonavita demanda grâce; mais Rinaldo lui répondit qu'ayant contrevenu à ses ordres réitérés, il ne méritait aucun pardon, et il fit feu. Blessé mortellement, Bonavita expira peu de jours après.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la demande de l'estimable société dont il est question

ci-après, et qui a pour président le noble duc de Montmorency.

Une grande société de la capitale peut encore disposer dans ce département et dans les départements voisins de plusieurs emplois faciles, honorables et lucratifs, en faveur des personnes avantageusement connues, sans distinction de sexe, qui voudraient utiliser leurs loisirs ou améliorer leur position sociale. Il n'est pas nécessaire de quitter son domicile ni ses occupations habituelles, et il suffit de savoir écrire et compter.

Les emplois à donner sont de trois degrés, et ils exigent comme garantie des valeurs qui sont immédiatement confiées par la société, une mise de fonds proportionnée à leur importance et variant de 100 f. à 3,000 f.; les avantages augmentent dans la même proportion.

Les emplois du premier degré (3,000 f.) ne sont plus disponibles en Belgique ni dans les départements suivants: *Ain, Aisne, Allier, Ardennes, Aveyron, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Finistère, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Somme, Vienne*, et dans quelques autres qui s'organisent actuellement; mais il y reste quelques emplois du second ordre (500 f.) et plusieurs du troisième ordre (100 fr.). Pour la plupart des autres départements non indiqués ici, on peut se mettre sur les rangs pour les trois sortes d'emplois, à la condition d'habiter le chef-lieu du département pour le premier et un chef-lieu d'arrondissement pour le second; quant au troisième, il suffit qu'on habite une commune

du canton dont on est chargé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrire *franco* (les lettres ne sont pas reçues autrement) à M. LE MARQUIS DE CHESNEL, secrétaire-général de la société, 8, rue St-Hyacinthe-St-Michel à Paris.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 29 SEPTEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.
2,000	1,000	Juin et Déc. par trimestre.	Banque de Lyon, 1,500
4,500	1,000		Ponts sur le Rhône, 1,000
450	2,000		Ponts de la Feuillée, 2,200
500	2,000		Pont Seguin, 1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe, 1,500
2,560	1,000	Juin et Déc.	Pont et Gare de Vaise, 1,500
1,500	1,000		Eclairage au gaz, Ce Perrac, 1,500
1,000	1,000	Décembre.	Eclairage au gaz, St-Etienne, 1,000
520	3,000		Bateaux à vapeur sur Rhône, 5,000
180	2,000		Lyon à Arles, 5,000
154	5,000	Idem.	Paquebots à vapr sur Saône, 1,000
400	10,000		Lyon à Chalon, 1,000
2,200			Gond. à vapr sur Saône, marc., 1,000
240	5,000	Par an.	Fonderies (Loire et Isère), 16,500
8,000	25		Ch. de fer, Lyon à St-Etienne, 3,000
"			Moulins à vapr de Perrache, 3,000
			Bateau à vapeur l'Abeille, 3,000
			Ch. de fer (St-Et. à Andrez.), 3,000

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 3 septembre 1837. — 1^{re} LES TROIS CHAPEAUX, comédie. — 2^e Le P^{re} TILLON DE LONGJUMEAU, opéra. — On commencera à six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mardi 3 septembre 1837. — Onzième représentation de Mme Albert. — 1^{re} Poupée, vaud. — 2^e Le Philtre champenois, vaud. — 3^e La Fiancée Fleuve, vaud. — On commencera à six heures.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, RUE POULAILLERIE, 18.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3306) Jeudi cinq octobre mil huit cent trente-sept, sur la place du Pont, à la Guillotière, vis-à-vis la mairie, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers effets saisis, consistant en tables, chaises, banque à dessus de marbre, chaudière en fonte, plat à découper, couteaux, coutelas, quinquets en ferblanc, etc.

(3305) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

D'un mobilier dépendant de la succession du sieur Pierre-Claude Maillet qui était rentier et demeurait à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 26.

Le jeudi cinq octobre prochain, à dix heures du matin, il sera, dans le domicile ci-dessus, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier suivant: Bois de lit, garde-paille, matelas, garde-robes, table à manger, garde-manger, le tout en noyer horloge dans sa caisse, glace, chaises, secrétaire, linge; de lit et de table, linges et hardes à l'usage d'homme, vaisselle, verroterie, vieux fer, etc.

A midi, on vendra quatre cuillers, quatre fourchettes, un cuiller à ragoût, le tout en argent, du poids de 775 grammes; une chaîne à 4 rangs avec son sabot, deux anneaux et une clé en or, du poids de 55 grammes; une montre en or, une chaîne, deux anneaux, et une clé aussi en or.

Il sera perçu 5 centimes par franc, en sus du prix de l'adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(3301) ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE.

Vente d'un très-beau domaine au Champsaur (Hautes-Alpes), en bloc ou en détail.

Cette belle propriété, située dans la commune du Noyer, hameau des Evarras, à une lieue de St-Bonnet, à quatre lieues de Gap et à un quart d'heure de la grande route de Grenoble à Marseille, est dans une des positions les plus agréables et les plus pittoresques de tout le Champsaur, et d'une exploitation facile et avantageuse. La superficie est de 131 sétérées ou 21 hectares 95 ares.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers.

ANNONCES DIVERSES.

(3278) PAR BREVET D'INVENTION.

APPAREIL A DISTILLATION CONTINUE, A l'usage des propriétaires, des distillateurs et des liquoristes.

Economie de combustible, de main-d'œuvre, produits sans aucun goût étranger, refroidissement sans le secours de l'eau. On peut obtenir à volonté, par la vapeur, toutes les liqueurs et eaux aromatisées, et par conséquent d'un goût exquis et avec moins d'aromates. Tels sont les avantages que présente cet appareil.

S'adresser à M. Médail, rue de la Reine, n° 54, et, en son absence, à M. Luppi, place Louis-le-Grand, n° 20, à Lyon.

COMPAGNIE DE L'AVENIR DES JEUNES SOLDATS,

Rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 38, place de la Bourse.

ASSOCIATION MUTUELLE POUR LES ENFANTS MALES.

CAPITAL SOCIAL: 500,000 FR.

DIRECTEURS-GÉRANTS: MM. JARDIN, INGÉ fils aîné et COUCHIES jeune.

CENSEURS: MM. le général baron Bernard, pair de France, ministre de la guerre; Teste, Ganneron, Paturle, Sapcy et d'Frémicourt, députés; le général comte Friant, Lefort et d'Hubert, maires de Paris; Bouvattier, membre du conseil-général de la Seine; Blanqui aîné, professeur d'économie politique; Petit, ancien juge au tribunal de commerce, et Boullay, membre de l'Académie de Médecine.

La compagnie a pour but de procurer aux familles, moyennant une prime annuelle modique ou une faible somme une fois versée, les moyens soit de faire remplacer leurs enfants à l'époque de la conscription, si leur vocation ou leurs études le exigent de l'état militaire, soit de leur assurer quelque aisance sous les drapeaux s'ils préfèrent partir.

Pour un enfant âgé de moins de trois mois, une prime annuelle de 9 fr. 20 cent., ou un versement fixe de 70 fr. 90 cent., la procure 800 fr. si la levée est de 80,000 hommes, et 1,066 fr. 68 cent. si la levée est de 60,000 hommes seulement; à un an la prime annuelle est de 10 fr. 45 cent., le versement fixe de 84 fr. 75 cent.; à deux ans, la prime est de 11 fr. 75 cent., le versement de 104 fr. 85 cent., etc.

Pour obtenir 1,600 fr., les versements à faire sont doubles.

L'emploi des fonds versés est fait en rentes sur l'Etat *inaliénables*, sous la surveillance des censeurs.

Pour donner à cette institution le développement dont elle est susceptible dans toute la France, les directeurs viennent de créer pour vingt années une société en commandite par actions, au capital de 500,000 fr. divisé en 500 actions de 1,000 fr. chacune, payables par dixième d'année en année.

S'adresser directement à l'administration, ou à MM. Lepelletier, Bourgoïn et Ce, directeurs de l'office-correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18, pour les actions qui restent à souscrire. On souscrit aussi à Lyon, chez M. Guinemer, agent de la compagnie, quai de Retz, n° 37.

1 fr. 50 c. a boîte de 100 pois.

POIS FRIGERIO,

ou

Pois de Garo, composés pour Gouttes, par F.-A. FRIGERIO, pharmacien en chef de la Maternité, approuvés par deux Rapports de l'Académie royale de Médecine.

Ces poids, inertes, moyens ou calmants, actifs, s'emploient sans causer la moindre douleur et avec un immense avantage sur tous les pois en usage jusqu'à ce jour. A Lyon, à la pharmacie des dépôts des Célestins. (3004)

(3232) A VENDRE ou A LOUER. — Maison de campagne propre à l'établissement d'un pensionnat, salle d'ombrage, bois anglais et jardin, de la contenance d'environ six bichères, à la Guillotière, rue du Beguin, n° 3. S'adresser à M. Carron, place de la Fromagerie, n° 12.

TAFFETAS GOMMÉ

POUR LA GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS,

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Jullien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3066)

(3304) COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS

Des entreprises industrielles et commerciales, publié par JACQUES BRESSON à 4,000 exemplaires. Ce cours, qui paraît les 15 et 30 de chaque mois, est rédigé à l'instar du *Course of the exchange* de Londres; il est répandu dans tous les départements et l'étranger; il sert de base pour les négociations d'actions, dont il indique le véritable prix. — Bureaux: rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16, à Paris. — Prix: 6 fr. par an. — On s'abonne du 1^{er} de chaque mois.

Dans les bureaux de M. JACQUES BRESSON, on traite par commission l'achat et la vente des actions industrielles; on reçoit les souscriptions d'actions pour toutes les nouvelles sociétés, soit anonymes, soit en commandite, et l'on fournit des renseignements sur chacune de ces sociétés.

(3300) A VENDRE. — Une presse hydraulique en très-bon état.

S'adresser à M. Roger, hôtel des Générales, rue Granelle, à Lyon.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPARILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES AP-PROUVÉS ET BRUVÉS CHOCOLATS DE SANTÉ EAU NATURELLES THÉS DE CHINE.